

FRANCE

Strasbourg – Grande île

Brève description

Entourée par deux bras de l'III, la « Grande île » constitue le centre historique de la capitale alsacienne. Dans un périmètre restreint, elle renferme un ensemble monumental d'une remarquable qualité. La cathédrale, les quatre églises anciennes, le palais Rohan, ancienne résidence des princes-évêques, n'y apparaissent pas comme des monuments isolés, mais s'articulent à un quartier ancien très représentatif des fonctions de la ville médiévale et de l'évolution de Strasbourg du XV^e au XVIII^e siècle.

1. Introduction

Année d'inscription 1988

Agence responsable de la gestion du site

- Adresse postale Non communiquée
- e-mail :
- site web :

2. Déclaration de valeur

Critères de l'inscription initiale C (i), (ii), (v)

Justification fournie par l'Etat partie

Entité géographique cohérente, l'« ellipse insulaire », formée par deux bras de l'III, constitue en son point le plus élevé le site d'implantation du camp romain qui, fondé en l'an XII avant Jésus-Christ, c'est-à-dire il y a exactement 2000 ans, est à l'origine de Strasbourg. Elle a correspondu aux limites de la bourgade durant le Haut Moyen Age et jusqu'au XIII^e siècle.

Modèle de développement continu, organique (les seuls éléments d'urbanisme concertés sont la place Kléber, place d'Armes du XVIII^e siècle inachevée, et la Grande Percée du début du XX^e siècle), elle offre un concentré de l'histoire de Strasbourg, du Moyen Age au XVIII^e siècle notamment.

L'une des caractéristiques essentielles du centre ancien de Strasbourg est que l'on n'y trouve pas de quartier à dominante particulière, mais une grande diversité:

- chronologique (voir ci-dessus, sans compter des vestiges gallo-romains en sous-sol): la Cathédrale offre d'ailleurs comme un condensé de la vieille

ville dont elle présente les mêmes strates chronologiques;

- typologique: de la maison urbaine à la Cathédrale en passant par les édifices publics (résidences des autorités civiles, religieuses, militaires, théâtre, hôtel du Commerce, poêles de corporation, musées - tous logés dans des Monuments Historiques).

L'ellipse comprend la majorité des édifices culturels prestigieux et des grands hôtels du XVIII^e siècle, ainsi que des témoins du développement économique de Strasbourg du XIV^e au XVI^e siècles, qui se répartissent dans un tissu urbain dense mais non continu: on y trouve aussi des places, avec ou sans statue (place Kléber, Gutenberg, du Château, Broglie...).

L'ellipse délimite ce qu'il est convenu d'appeler la "vieille ville" par rapport au nouveau quartier allemand, grand ensemble urbanistique élaboré au Nord-Est après 1870.

Alliant harmonieusement son patrimoine culturel, ses vieilles ruelles étroites, ses nombreux espaces verts, son pittoresque aux commodités d'une ville moderne (le centre abrite de nombreuses activités tertiaires: banques, assurances, tourisme, commerces...). Strasbourg a su se moderniser sans trop perturber son aspect ancien.

Justification fournie par l'organisation consultative

La Cathédrale et la Grande Ile satisfont aux critères (i), (ii) et (iv).

(i). A tous les stades de sa construction, du Pilier du Jugement Dernier, vers 1230, à l'achèvement de la flèche nord en 1439, la cathédrale gothique de Strasbourg est une réalisation artistique unique. La flèche elle-même, avec sa structure arachnéenne en grès rose culminant à 142 m, constitue une prouesse technique inégalée jusqu'au XIX^e siècle.

(ii). La Cathédrale de Strasbourg a été le vecteur de l'art gothique en direction de l'est. L'influence considérable qu'a exercée ce modèle sur la statuaire des pays germaniques a pu être définie selon trois phases successives : influence du Pilier du Jugement Dernier, influence du jubé, influence des portails de la façade. Mais il ne faut pas oublier que pour Goethe, Notre-Dame de Strasbourg fut la cathédrale gothique par excellence : Grâce à lui, elle redevint exemplaire au XIX^e siècle, suscitant les folles surenchères néo-gothiques de la flèche d'Ulm ou de la façade de Cologne.

(iv). La "Grande Ile" de Strasbourg offre un exemple éminent d'ensemble urbain caractéristique de l'Europe moyenne et un ensemble unique d'architecture domestique rhénane des XV^e et XVI^e

siècles.

Décision du Comité

Le Comité n'a fait aucune observation.

- Une proposition de texte a été faite par l'Etat partie

Limites et zone tampon

- Statut des limites du site : adéquat
- Zone tampon : aucune zone tampon n'a été définie
- L'Etat partie aimerait définir une zone tampon et joint à cet égard une carte.

Déclaration d'authenticité/intégrité

- Les valeurs du site du patrimoine mondial ont été maintenues.

3. Protection

Dispositions législatives et administratives

- Monuments Historiques (84 édifices) ; Code du Patrimoine ; Code de l'urbanisme ; Code de l'environnement
- La partie sud de la Grande île est une zone protégée de 78 hectares (créée en 1974, approuvée en 1985, revue en 1993 et 2002)
- Les dispositions de protection sont jugées suffisamment efficaces

Mesures prises/proposées :

- Accroître la protection de la zone centrale du site, qui n'est pas incluse dans la zone protégée actuelle de 1974
- Calendrier de mise en œuvre : 2006-2009

4. Gestion

Utilisation du site/bien

- Attraction pour les visiteurs ; centre urbain ; usage religieux

Régime de gestion/administratif

- Aucun comité directeur
- Aucun gestionnaire de site et aucun gestionnaire requis
- Gestion par l'Etat partie ; gestion dans le cadre d'une législation de protection ; gestion consensuelle
- Les pouvoirs publics essentiellement engagés dans la gestion du site sont de niveau : national ; régional ; local
- Le système de gestion en vigueur est suffisamment efficace

Mesures proposées :

- Améliorer le suivi de l'évolution du site

5. Plan de gestion

- Aucun plan de gestion en vigueur pour le site dans son ensemble
- Aucun plan de gestion en préparation

6. Ressources financières

Situation financière

- Aucun chiffre communiqué car il est impossible de dissocier le budget du site de celui de la ville
- Budget de l'Etat, ville de Strasbourg, communauté urbaine de Strasbourg, financement régional (région, département), sponsors privés
- Aucun financement obtenu par l'intermédiaire du Fonds du patrimoine mondial
- Suffisant

7. Effectifs

- Nombre d'employés : non communiqué

Possibilité d'utilisation de personnel professionnel qualifié dans les disciplines suivantes :

- Bonne : conservation, gestion, interprétation, gestion des visiteurs
- Moyenne : promotion, éducation
- Les ressources humaines sont adéquates

8. Sources de compétences spécialisées et de formation en techniques de conservation et de gestion

- Institutions scientifiques et institutions nationales (ministères) ; institutions régionales et locales
- Services de conservation des musées
- Aucune formation sur la gestion du site

9. Gestion des visiteurs

- Statistiques visiteurs : 402.000 (Office du tourisme, 2004). Tendances : baisse du nombre de visiteurs
- Installations disponibles : signalisation patrimoine mondial de l'UNESCO, centres d'informations touristiques, musées, bateaux, mini-trains, 23 hôtels, 267 bars et restaurants
- Besoins : non précisé
- Aucun plan de gestion du tourisme/des visiteurs pour le site

10. Etudes scientifiques

- Estimation des risques ; études relatives à la valeur du site ; exercices de suivi ; études de situation ; inventaires archéologiques ; études sur les transports
- Nombreuses études (thèses, travaux de recherche, etc.), publications (livres, articles etc.) et études portant sur la conservation (études pour le ministère de la Culture, études de restauration/conservation, inventaires, cartes et documents, etc.) sur le site
- Etudes sur la dégradation des pierres de la cathédrale en raison de l'humidité, la pollution et les modifications de température
- Etudes utilisées pour la gestion du site

11. Education, information et renforcement de la sensibilisation

- Nombre approprié d'écriteaux indiquant que le bien est un site du patrimoine mondial
- Emblème de la Convention du patrimoine mondial utilisé sur certaines publications
- Bonne sensibilisation au patrimoine mondial parmi les visiteurs, collectivités locales et autorités locales mais insuffisante parmi les entreprises
- Aucune stratégie éducative n'a été établie pour le site
- Aucune stratégie/programme éducatif pour le site mais des projets existent pour développer des programmes éducatifs avec les écoles
- Visites guidées, visites thématiques, musées
- Pas de journées du patrimoine
- Le site possède un site web
- Aucune participation locale

12. Facteurs affectant le bien (Etat de conservation)**Rapports de suivi réactif**

- Sessions du Bureau du patrimoine mondial : 24e (2000)

Interventions de conservation

- Fouilles archéologiques sur la Grande île avant la construction du tram
- Interventions constantes de conservation/restauration : musée d'histoire, Cour du Corbeau, Aubettes, Place Kléber, berges de l'île
- Travaux constants de restauration sur la cathédrale
- Etat actuel de conservation : bon

Menaces et risques pour le site

- Pression due au développement, contraintes liées à l'environnement, catastrophe(s) naturelle(s), pression due aux visiteurs/au tourisme
- L'artisanat local et les petites boutiques disparaissent et sont remplacés par des sociétés de services (banques, entreprises nationales, agences immobilières, etc.), la population locale quitte la Grande île, pollution, risque de séisme, pression des boutiques/café autour de la cathédrale, travaux de "modernisation" sur les édifices ne respectant pas les normes de conservation
- Un document légal pour contrôler l'installation d'entreprises commerciales liées au tourisme - (boutiques/magasins, etc.) est en cours de rédaction. Calendrier de mise en œuvre : 2005-2006

13. Suivi

- Existence d'un programme officiel de suivi non communiquée
- Responsabilité partagée entre l'Etat, les pouvoirs publics régionaux et locaux pour le suivi du site, l'évolution de la pression urbaine et les interventions de restauration/conservation

14. Conclusions et mesures recommandées

- Principaux avantages du statut de patrimoine mondial : avantages économiques, reconnaissance internationale des valeurs du site
- Points forts de la gestion : nouvelle législation protégeant le site ; zone piétonne ; pistes cyclables ; tram ; limitation de la circulation ; travaux de restauration sur la cathédrale ; le site est désormais membre de l'OUPM (Organisation des Villes du patrimoine mondial)
- Points faibles de la gestion : manque d'activités spécifiques concernant le patrimoine mondial

Actions futures :

- Améliorer et intensifier l'information sur le statut de patrimoine mondial du site. Calendrier de mise en œuvre : 2006-2008
- Financement du patrimoine mondial sollicité : non précisé